

Commission paritaire FEHAP du 18 mai : Ce qu'il faut retenir...

Après la déprime du confinement, la saison des primes est arrivée...

– Prime Covid :

Sujet brûlant d'actualité... Elle est attendue par tous les soignants mais prévue, pour l'instant, uniquement pour le secteur public. Les acteurs du secteur privé non lucratif dont la FEHAP ont réclamé, dans un récent communiqué commun, une application de cette promesse gouvernementale à l'ensemble de leurs salariés... Le Directeur général de la FEHAP nous a notifié en séance, le fait que les soignants de notre secteur percevront bien cette prime. Elle est d'ores et déjà assurée sur le secteur Grand-âge uniquement. Pour le secteur sanitaire, un arbitrage de la DGOS est attendu au courant de la semaine prochaine. Une décision similaire est également attendue sur le secteur du handicap dépendant des Départements.

Concernant le montant de cette prime, le Directeur général a déclaré « *on donnera ce que l'on nous donnera* » Il a par ailleurs indiqué que les critères d'attribution seront imposés et probablement identiques à ceux du secteur public. Pour la CFE-CGC, cette prime Covid est plus que légitime, eu égard à l'engagement des salariés de notre secteur en cette période de crise sanitaire. Cependant celle-ci, ne doit pas conduire encore une fois à une inégalité de traitement inacceptable entre les établissements publics et ceux du secteur privé non lucratif, qui ont assuré les mêmes missions pour faire face à cette pandémie...

– Prime Grand-âge :

Dans la suite du décret du 30/01/2020, relatif à l'attribution d'une prime Grand-âge pour certains salariés du secteur public des structures accueillant, soignant et accompagnant les personnes âgées (ASD, AMP, AVS, AES), la FEHAP met à la signature un avenant relatif à l'attribution d'une prime similaire pour les mêmes métiers. Comme dans le secteur public, cette prime ne serait pas cumulable avec la prime d'assistant de soins en gérontologie. Elle ne serait pas non plus cumulable avec tout autre avantage ayant le même objet. Deux différences par rapport au secteur public sont cependant à regretter : Un montant inférieur (90€ brut versus 118€) et un versement uniquement pour cette année. L'instauration de cette prime sera en outre conditionnée, pour chaque établissement concerné, à l'octroi du financement spécifique correspondant par les pouvoirs publics financeurs de la structure... La CFE-CGC s'est opposée encore à cette inégalité de traitement et a revendiqué, de plus, l'intégration des IDE de ce périmètre dans les bénéficiaires.

– Prime Urgence :

Cette prime prévue initialement pour le 2e semestre 2019, est renouvelée pour 2020, à hauteur de 100 euros nets, selon les mêmes modalités que la fonction publique hospitalière et toujours par décision unilatérale de la FEHAP...

Sortie du prochain épisode «CP FEHAP, le retour» début Juillet. En attendant... Prenez soin de vous !

Les négociateurs CFE-CGC :

Sergine HECKEL, Denis JAUDOIN, Hervé VIENNET, Marie-Jo ROSTIN,



